AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAI





GUIDE MEHODOLOGIQUE SIMPLIFIE POUR L'EVALUATION DES IMPACTS DES ENGINS DE PECHE PERDUS

2019

INTRODUCTION

Ce guide méthodologique simplifié permet d'apporter de manière simple et intuitive toutes les informations nécessaires à la mise en pratique de l'Indice d'Aide au Retrait (IAR). Cet indice permet de prioriser le retrait d'engins de pêche perdus en évaluant l'impact qu'ils ont sur le milieu marin.

Dans certains cas particuliers, la mise en œuvre de cet indice ne sera pas nécessaire pour déterminer le degré d'importance du retrait de l'engin de pêche perdu. Par exemple un filet récent, non colonisé, encore en position verticale et continuant de pêcher sera considéré comme prioritaire pour un éventuel retrait. De la même manière un filet très colonisé qui ne représente plus aucun risque pour la faune et la flore locale ne sera pas considéré comme prioritaire. Il sera préférable de le laisser dans le milieu. Dans ces cas le calcul de l'IAR n'est pas nécessaire pour évaluer l'impact des engins de pêche perdus.

La première partie de ce document présentera les descripteurs permettant d'évaluer l'impact des engins de pêche perdus et la seconde partie présente la méthodologie afin de mettre en œuvre l'IAR.

Ceci est un guide méthodologique simplifié. Toutes les informations complémentaires sont disponibles dans le document suivant :

« Belloni B., Marc C., Boudouresque C.F., Ruitton S., 2019. Guide méthodologique pour l'évaluation des impacts des engins de pêche perdus. M I O publ., 52pp. »

Pour citer ce document :

Belloni B., Marc C., Boudouresque C.F., Ruitton S., 2019. Guide méthodologique simplifié pour l'évaluation des impacts des engins de pêche perdus. M I O publ., 11 pp.

INFORMATIONS ELEMENTAIRES







Identité de l'observateur (Nom, prénom, N° de téléphone, e-mail)



Coordonnées GPS (si possible) ou localisation



Dimension, type et caractéristiques de l'engin

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX



Le type d'habitat :



Herbier à Posidonie



Coralligène



Roche



Epave



Récif artificiel



Galet



Sable



Vase

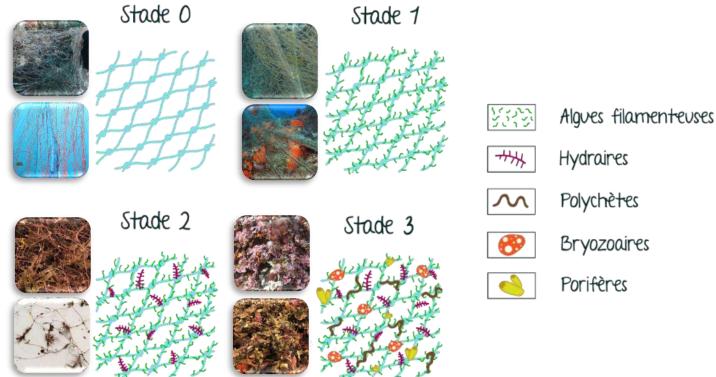


Canyons profonds





La colonisation de l'engin :



Le nombre d'individus mobiles piégés (en précisant si possible l'état de décomposition):









Partiellement décomposé



Squelette apparent



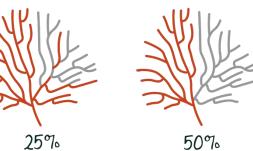
Chaires complètement décomposées



Le nombre d'individus fixés arrachés et le nombre d'individus fixés abimés par l'engin en précisant le taux de nécrose si possible :







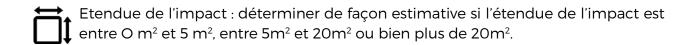


75%

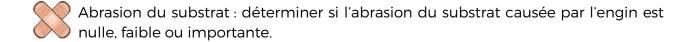
Taux de nécrose

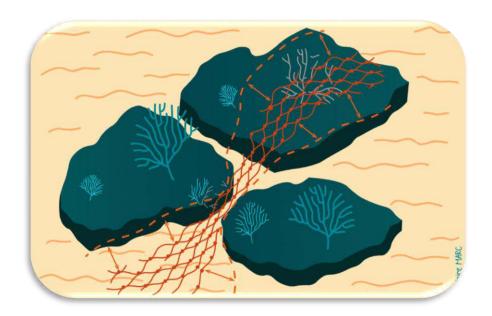


Présence d'espèces remarquables : noter si oui ou non il y a présence d'une espèce protégée, rare ou d'importance patrimoniale colonisant et/ou à proximité de l'engin. (Exemple: Grande nacre, Cystoseire, faux corail noir, corail rouge)



Capacité pêchante : déterminer si la capacité pêchante de l'engin est nulle, faible ou importante.





Nombre de cavités obstruées : déterminer s'il n'y a aucune cavité obstruée, s'il y a entre 1 et 10 ou bien s'il y en a plus de 10 obstruées.

Création d'habitat : déterminer si oui un non la présence de l'engin de pêche perdu créer un habitat pour la flore et la faune locale.

CRITERES PAYSAGERS



Modification du paysage : déterminer si oui ou non la présence de l'engin de pêche perdu constitue une modification dans le paysage sous-marin.



Adjectif qualifiant l'engin : déterminer de façon objective si l'adjectif qualifiant l'engin de pêche perdu est négatif, neutre, ou positif.



Relief: déterminer si la présence de l'engin de pêche perdu provoque une diminution du relief, ou n'entraine aucune modification ou une augmentation du relief.

RISQUES POUR LES USAGERS



Baignade : déterminer si la pratique de l'activité de baignade est présente dans la zone d'étude.



Plongée / apnée / chasse sous-marine : déterminer si la pratique des activités de plongée, d'apnée et de chasse sous-marine est présente dans la zone d'étude.



Navigation / zone de mouillage : déterminer si la zone d'étude est également une zone de mouillage et/ou une zone de navigation.



Pêche: déterminer si la zone d'étude est également une zone de pêche

DIFFICULTES TECHNIQUES



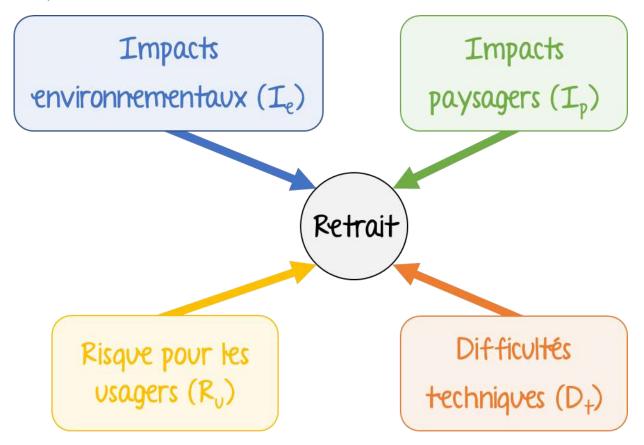
Profondeur : déterminer la profondeur de l'engin de pêche perdu. Soit entre 0 et 30m de profondeur, soit entre 30 et 50m, soit plus de 50m.



Enragage : déterminer si le taux d'enragage de l'engin de pêche perdu sur le fond sous-marin est faible, moyen ou important.



Les informations récoltées précédemment grâce à la fiche terrain (présentée à la fin de ce document) vont permettre d'identifier 4 paramètres majeurs à prendre en compte :



L'évaluation de ces paramètres doit servir au calcul d'un **Indice d'Aide au Retrait des engins (IAR)**.

Evaluation de l'impact environnemental

L'évaluation de l'impact environnemental s'effectue selon les 12 critères mesurés précédemment. Chaque critère est pondéré avec une note pouvant être comprise entre -6 et 5. L'impact environnemental correspond à la somme des notes de chaque critère, sa note sera donc comprise entre -7 et 28. Une note basse témoigne d'un effet positif sur l'environnement. Au contraire, une note élevée révèlera un fort impact négatif.

La définition des notes a été faite en fonction de l'importance du critère d'un point de vue environnemental. Les notes des critères permettant d'évaluer l'impact environnemental sont présentées dans le tableau suivant (Tableau 1).

Tableau 1 : Critères d'évaluation du paramètre "impact environnemental"

	Evaluations	Notes	
	Herbier à posidonie	2	
	Coralligène	3	
	Roche photophile	2	
	Epave	1	
Habitat	Récif artificiel	2	
	Galet	1	
	Sable	0	
	Vase	0	
	Canyon sous-marin	2	
	Stade 0	0	
Colonisation de l'engin	Stade 1	-1	
	Stade 2	-3	
	Stade 3	-5	
	0 individu	0	
Espèces mobiles piégées	1 à 2 individus	2	
	3 à 5 individus	4	
	> 5 individus	6	
	0 individu	0	
Espèces fixées arrachées	1 à 10 individus	1	
.,	> 10 individus	2	
	0 individu	0	
Espèces fixées abimées	1 à 10 individus	1	
	> 10 individus	2	
Présence d'espèces remarquables	Oui	-1	
colonisant l'engin	Non	0	
Présence d'espèces remarquables	Oui	1	
à proximité de l'engin	Non	0	
	De 0 m² à 5 m²	1	
Etendue de l'impact	De 5 m² à 20 m²	3	
	Plus de 20 m²	5	
	Nulle	0	
Capacité pêchante	Faible	2	
	Importante	4	
	Nulle	0	
Abrasion du substrat	Faible	1	
	Importante	2	
	0 cavité	0	
Cavités obstruées	1 à 10 cavités	1	
	> 10 cavités	2	
Création d'habitat	Oui	-1	
	Non	1	
Total		De -7 à 28	

Evaluation de l'impact paysager

L'impact paysager est évalué selon les 3 critères mesurés précédemment auxquels on attribue des notes comprises entre -1 et 2 (Tableau 2). La somme des notes de ces critères permettra d'estimer l'impact paysager de l'engin de pêche perdu. La note maximale pouvant être obtenue est de 4, elle représente un très fort impact paysager. La note minimale est de -3, elle correspond dans ce cas à un effet positif sur le paysage sous-marin.

Tableau 2 : Critère d'évaluation du paramètre "impact paysager"

Critères	Evaluations	Notes
Modification du paysage	Non	0
	Oui	1
	Neutre	0
Adjectif qualifiant l'engin	Négatif	1
	Positif	-1
	Aucune modification	0
Relief	Diminution du relief	2
	Augmentation du relief	-2
Total		De -3 à 4

Usages sur le site

Afin d'évaluer les risques pour les usagers, 4 pratiques ayant attrait à la mer ont été prises en compte. Les notes attribuées pour les critères "baignade" et "plongée / apnée / chasse sous-marine" vont de 0 si absence de l'activité à 3 si présence de l'activité car il existe un danger important pour l'Homme. Les critères "navigation / les zones de mouillage" et "pêche" ont des notes allant de 0 si absence à 1 si présence de l'activité. Une note basse indiquera que l'engin de pêche perdu ne se trouve pas dans un site avec des usages connus. Au contraire, une note élevée correspondra à un site avec de multiples usages.

Tableau 3 : Critère d'évaluation du paramètre "risque pour les usagers"

Critères	Evaluations	Notes
Baignade	Non	0
	Oui	3
Plongée / Apnée / Chasse sous-	Non	0
marine	Oui	3
Navigation / Zone de mouillage	Non	0
	Oui	1
Pêche	Non	0
	Oui	1
Total		De 0 à 8

Difficultés techniques

Les difficultés techniques sont composées de deux critères, la note minimale que ce paramètre peut obtenir est de 0 et celle maximale est de 5 (Tableau 4). Dans le cas où l'engin est à faible profondeur et non enragué, sa note sera minimale. Dans le cas contraire, si l'engin se retrouve enragué à une profondeur supérieure à 50 m les difficultés techniques seront maximales.

Tableau 4 : Critère d'évaluation du paramètre "difficultés techniques"

Critères	Evaluations	Notes	
	0 – 15 m	0	
Profondeur	15 - 30 m	1	
	30 – 50 m	2	
	> 50 m	3	
	Faible (0-10%)	0	
Enragage	Moyen (10-50%)	1	
	Important (>50%)	2	
Total		De 0 à 5	

Calcul de l'indice d'aide au retrait (IAR) des engins de pêche perdus

L'indice d'aide au retrait des engins de pêche perdus (IAR) se calcule selon la formule suivante :

$$IAR = I_e + I_p + R_u - D_t$$

Où l_e: Impact environnemental (compris entre -7 et 28)

l_p: Impact paysager (compris entre -3 et 4)

Ru: Risque pour les usagers (compris entre 0 et 8)

Dt: Difficultés techniques (compris entre 0 et 5)

L'IAR correspond donc à une valeur théorique comprise -15 et 40. Plus la valeur sera élevée plus il sera conseillé de retirer l'engin de pêche.

Cet indice constitue une aide à la décision et n'a en aucune façon vocation à remplacer le choix final du gestionnaire de territoire. L'IAR permet donc de prioriser les différents engins de pêches perdus permettant ainsi aux gestionnaires de prendre en charge les situations prioritaires afin d'être en adéquation avec les financements

disponibles pour effectuer de telles opérations. Des classes de décision peuvent être définies comme suit (Figure 1) :

- 30 < IAR < 40 : le retrait de l'engin peut être considéré comme absolument conseillé, priorité 1
- 20 < IAR < 30 : le retrait de l'engin peut être considéré comme très fortement conseillé, priorité 2
- 10 < IAR < 20 : le retrait de l'engin peut être considéré comme fortement conseillé, priorité 3
- 0 < IAR < 10 : le retrait de l'engin peut être considéré comme conseillé, priorité 4
- -15 < IAR < 0 : le retrait de l'engin peut être considéré comme non conseillé, priorité 5

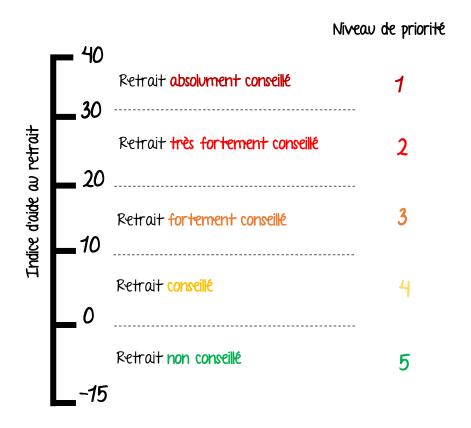


Figure 1 : Définition des niveaux de priorité en fonction de l'indice d'aide au retrait







GHOST MED

Fiche terrain - Evaluation de l'impact des engins de pêche perdus

Ne pas oublier de prendre photos et vidéos 1. Les champs en gras sont obligatoires pour mettre en œuvre le protocole

Informations générales		
Nom de l'observateur :	Date d'observation :	
Type d'engin :	Précision sur le lieu :	
Coordonnées GPS : Latitude :		
Longitude :		
Usages sur le site		
Baignade : Plongée / Apnée / Chasse sous-marine : Navigation / Zone de mouillage : Pêche :		NON
Remarques, dessin de la zone :		

Dimensions et caract	éristiques			
Profondeur:		Dimensions de	l'engin (lxL) :	
Etendue de l'impact :	: 0m² à 5m²	5m² à 20m²	_	> 20m²
Capacité pêchante :	Nulle	Faible	Impo	ortante
Abrasion du substrat	: Nulle	Faible	Impo	ortante
Cavités obstruées :	Aucune	1 à 10		>10
Création d'habitat :	OUI 🗌	NON		
Enragage :	Faible (0-10%)	Moyen (10-50%)	Important	(>50%)
Colonisation :	Espèces f	ixées sur l'engin	Taille / nombre	
Stade 0 : Stade	e1:			
######################################	**************************************			
Stade 2 : Stad	e 3 :			
Nombre d'individus	spèces mobiles piégées	Taille / nombre	Etat (de 1 à 5)	1) Vivant
mobiles piégés :				2 Mort récent
Aucun 🔲 🗀				Partiellemen
1 à 2				3 décomposé Squelette
3 à 5				4) apparent
>5				Chaires complètemen
				décomposées
Nombre d'individus fixe	Espèces fixées arrach	nées Taille / nor	nbre Comment	aires
arrachés :	1			
Aucun				
De 1 à 10				
>10				
Namahan dindridra fir	Espèces fixées abime	ées Taille / nor	mbre % nécrose	Biofouling
Nombre d'individus fix abimés :	es			
Aucun				
De 1 à 10]			
>10				
Présence d'espèces rem	— arquables :colonisant l'	engin oui non à p	oroximité de l'ei	ngin oui non
Paysage				
Modification du paysa	age: NON	OUI	7	
Adjectif qualifiant l'er	~ H	Neutre	╡	Positif
		une modification	Augme	entation
Commentaires			<u> </u>	
Continentalies				
Herbier à	Roche	Récif		
pos <u>ido</u> nie Coralligè			ialet Sable	Vase